



VILLE de BOURTH

MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 26 mai 2020, à 18 heures 00. à la Salle des Fêtes de Bourth.

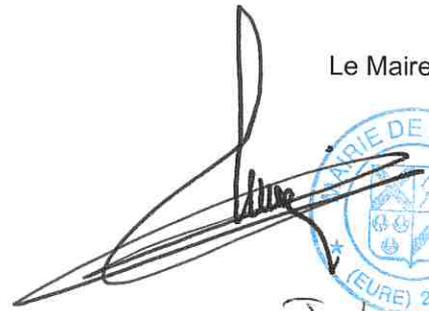
Objet de la réunion

Installation du conseil municipal,
- Élection du Maire et des Adjoints.

Nombre maximal de personnes autorisées à assister selon la capacité de la salle et dans le respect des recommandations sanitaires: 45 personnes

Fait à Bourth, le 19 mai 2020

Le Maire



Jachy VIVIER